

# **AVIS AUX ELECTEURS**

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 Décembre 2013.**

## **PIECES A PRODUIRE A L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTIONS :**

- **Preuve de la nationalité française : photocopie carte nationale d'identité ou de passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription,**
- **Attache avec la commune : avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité etc..). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut des avis d'imposition des cinq années en cause.**
- **Pour les ressortissants de l'Union Européenne : une déclaration écrite en outre doit être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français de leur capacité électorale.**